

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022

La réunion du Conseil Municipal du 14 mars s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres saufs : M. Laurent REYMOND qui donne procuration à Mme Laurence DESSALCES

Mme GEVAUDAN Dolorès qui donne procuration à M. Pierre BRESSELLE

Mme Françoise ESPENEL a été élue Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 17 janvier 2022 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

MISE A JOUR DU RIFSEEP

Monsieur le Maire expose qu'il convient de mettre à jour le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel mis en place en 2017. Le document, validé par commission paritaire, intègre la mise à jour des cadres d'emploi et du complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de manière de servir désormais obligatoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour.

DEVENIR DE LA POSTE – CREATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire évoque la dégradation du service rendu aux usagers de la Poste engagée depuis plusieurs mandats et se traduisant par une réduction des heures d'ouverture ainsi que des horaires inadaptés au public. Il propose la création d'une agence postale communale dont les missions sont quasiment identiques et qui permettrait un service plus adapté dans des locaux rénovés.

Il présente les caractéristiques de la convention : indemnité compensatrice du salaire du personnel, concours financier pour la rénovation, équipement et formation du personnel, prime d'installation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer une agence postale communale.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques, d'en fixer le montant au plafond maximum et d'adhérer au dispositif de mutualisation de la gestion de la redevance instauré par le SDE 43. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS « ASSISTANCE PROGICIEL » et « DEMATERIALISATION DES PROCEDURES »

Monsieur le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, le CDG 43 propose une assistance de premier niveau à l'utilisation des progiciels de gestion ainsi qu'une mission dématérialisation des procédures permettant la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et des flux comptables. Les conventions arrivant à leur terme, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

REGULARISATION D'UNE VENTE – CONSORTS GIBERT

Lors d'une opération de bornage, il a été constaté qu'une partie de la parcelle section C, N° 1563 cédée à la commune il y a plusieurs années n'avait pas été régularisée. Afin de permettre la régularisation de cette cession au prix de 1€, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette vente.

DOSSIER AMENDES DE POLICE

La dernière phase du dossier cheminements doux présentant une amélioration de la sécurité des usagers et plus particulièrement des enfants du village permet à la commune de présenter un dossier afin de bénéficier des amendes de police. Une demande de 20 000€ est inscrite au plan de financement s'élevant à 131 993,61€ H.T. pour cette dernière tranche. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision

LIGUE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de contracter auprès de la caisse régionale de crédit agricole Loire / Haute-Loire une ligne de trésorerie de 400 000€ sur une durée d'un an à partir du 20 mars afin de faciliter l'exécution budgétaire. Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve, à l'unanimité, la proposition.

RENOVATION TRANSEPTS DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 22/11/2021 concernant la réfection des transepts de l'église.

Afin de payer les travaux en plusieurs fois qui s'élève à 57 342€ H.T., la trésorerie d'YSSINGEAUX demande une délibération.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à payer ces travaux en plusieurs fois